



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt le quinze octobre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Gargas, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2020-131

OBJET : MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT DES EAUX DURANCE-VENTOUX

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 40 - PROCURATIONS : 6 - VOTANTS : 46

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, Mme Émilie SIAS, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, M. Patrick ESPITALIER, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL représenté par Mme Céline MALLEGOL

GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LIoux : M. Francis FARGE

MURS : M. Christian MALBEC

MÉNERBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON, Mme Patricia BAILLARD

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT

LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT

Procurations :

APT : M. Cédric MAROS donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Yannick BONNET donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, M. Christophe CARMINATI donne pouvoir à Mme Céline CELCE

GARGAS : Mme Claire SELLIER donne pouvoir à Mme Laurence LE ROY

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201015-2020-131-DE
Date de télétransmission : 20/10/2020
Date de réception préfecture : 20/10/2020

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5711-1,

Vu, les statuts de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon et notamment les compétences :

1.7 « La gestion de la production, l'achat, le traitement, la vente, le transport et la distribution d'eau potable ainsi que la gestion de la ressource en eau potable et la recherche de ressources nouvelles. »

Vu, les statuts du Syndicat des Eaux Durance-Ventoux :

Article VII-I Représentation des communes et établissements publics de coopération intercommunale - Chaque commune membre est représentée par UN délégué titulaire et UN délégué suppléant et chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale est représenté par UN délégué titulaire et UN délégué suppléant par commune qu'il représente,

Vu, la délibération N°CC-2020-78 en date du 16 juillet 2020 désignant les représentants au Syndicat des Eaux Durance-Ventoux,

Considérant, que la commune de Saint-Saturnin-lès-Apt propose d'intervir la place de ses représentants en mettant M. Bernard MAZOYER titulaire et Mme Cécile DESIRE suppléante,

Considérant, que la commune de Bonnieux propose d'intervir la place de ses représentants en mettant M. Patrick DEVAUX titulaire et M. Yannick MEYSSARD suppléant,

Le Président propose de délibérer pour modifier les représentants de la Communauté de Communes au Syndicat des Eaux Durance-Ventoux.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, la modification des délégués suivants au Syndicat des Eaux Durance-Ventoux :

COMMUNES	Titulaires	Suppléants
BONNIEUX	M. Patrick DEVAUX	M. Yannick MEYSSARD
GARGAS	M. Jérôme DAUMAS	M. Serge AUBERT
GOULT	M. Gérard CHABAUD	M. Eric LAUGIER
JOUCAS	M. Maurice JEAN	M. Laurent DESORMEAUX
LACOSTE	Mme Marie-Monique PAQUIN	Mme Aline SALVAUDON
LIUX	M. Francis FARGE	M. Patrice FOURNIER
MENERBES	M. Christian RUFFINATO	M. Patrick MERLE
MURS	M. Philippe BOUYGES	M. André BRIEULLE
ROUSSILLON	M. Michel BORDE	Mme Michèle MALIVEL
SAINT-PANTALEON	M. Luc MILLE	M. Rémy ABAD
SAINT-SATURNIN-LES-APT	M. Bernard MAZOYER	Mme Cécile DESIRE
VILLARS	M. Jean-Baptiste CORNAND	M. Fabien HENAREJOS

Mande, le Président de la communauté de communes afin qu'il effectue les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente et l'autorise à signer tout document se rapportant à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201015-2020-131-DE
Date de télétransmission : 20/10/2020
Date de réception préfecture : 20/10/2020